

LIBAN

Politique d'interdiction des mines

Le Liban n'a pas signé le Traité d'interdiction des mines et a présenté peu d'intérêt à l'égard du processus d'Ottawa. Bien qu'il n'ait pas assisté aux réunions préparatoires début 1997, le gouvernement libanais s'est rendu à la conférence de Bruxelles en juin 1997, mais n'a pas signé la Déclaration finale préparatoire au traité, ni participé aux négociations du traité organisées à Oslo. Il a assisté à la conférence de signature du Traité sur l'interdiction des mines d'Ottawa en qualité d'observateur. Il est dès lors surprenant que le Liban ait voté en faveur des trois résolutions clé en matière de mines adoptées par l'Assemblée des Nations Unies en 1996, 1997 et 1998.

Lors de la Conférence de Bruxelles en juin 1997, le représentant du gouvernement libanais a déclaré : "Pour le moment, le Liban ne peut signer aucun traité ayant des implications négatives sur la résistance nationale contre Israël au sud Liban.... Le Liban suggère que le Traité contienne des articles clairs, qui prendraient en considération le principe d'autodéfense, le statut de territoire occupé et les droits légaux des pays membres des Nations Unies. Mais un État qui n'a pas signé ne devrait pas être privé de toute assistance dans l'aide au déminage et autres actions relatives aux mines. Le Liban signera le Traité dès le retrait d'Israël des territoires occupés."¹

Le ministre des Affaires Etrangères a réitéré la position du gouvernement en décembre 1998: "Le Liban accepte et apprécie les nobles principes et objectifs du Traité d'interdiction des mines d'Ottawa. Le Liban n'a toutefois pas signé le Traité à cause de l'occupation par Israël du Bekaa occidental et du Sud du Liban. Israël pose toujours des mines dans le Sud Liban. Ce dernier estime que tous les pays, signataires ou non, devraient bénéficier d'une aide dans l'élimination des mines et dans toute action relative aux mines."²

Alors que cette position officielle est claire, les discussions sur la question des mines et du Traité commencent à avoir lieu dans le pays. Les 11 et 12 février 1999, la "Conférence régionale sur la menace des mines dans le monde arabe" s'est tenue à Beyrouth. Organisée par le Centre de ressource sur les mines, organisation non gouvernementale, en collaboration avec l'armée libanaise, cette conférence a bénéficié du support financier du Canada, de la Norvège, du Royaume-Uni, de l'ICBL et d'autres organisations.³ La conférence a rassemblé des représentants des gouvernement et des armées d'un grand

¹Lettre de Thafer Al Hassan, Secrétaire Général du Ministère des Affaires étrangères du Liban, lue par le représentant libanais à la Conférence internationale de Bruxelles pour l'interdiction totale des mines terrestres antipersonnel, 24-27 juin 1997.

²Lettre de Thafer Al Hassan, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères du Liban adressée au Landmine Monitor, Beyrouth, le 18 décembre 1998.

³Des représentants de l'ICBL ont pu rencontrer le Premier Ministre Hoss, qui ne s'est pas écarté de la position officielle. Des discussions officieuses avec des membres du parlement et la communauté des affaires ainsi qu'avec divers militaires ont eu lieu. Ce contexte a permis de distinguer quelque peu le Traité de l'occupation israélienne. Certains ont indiqué que la position de la Syrie à l'égard du Traité était importante et que le Liban suivrait la Syrie. Certains militaires se sont déclarés, à titre privé, pour le soutien de l'interdiction, mais ils ont indiqué qu'il était prématuré de le déclarer publiquement. (Interview Landmine Monitor avec Jody Williams, Ambassadeur de l'ICBL, le 29 mars 1999.)

nombre de pays arabes ainsi que l'ICBL et d'autres organisations non gouvernementales des pays arabes et autres ainsi que des organisations internationales telles que l'UNICEF et l'UNDP.

Cette Conférence visait à lancer le développement d'une collaboration et d'une coordination entre diverses parties sur des questions relatives aux mines et leur élimination finale. Ces questions comprenaient l'échange de données et d'informations, une meilleure compréhension des besoins des communautés affectées par le problème des mines, plaider en faveur d'une conscience publique et la construire, mobiliser et étendre les ressources et étendre et institutionnaliser les engagements. L'accent était surtout placé sur l'importance de l'engagement et du partenariat entre toutes les parties concernées – particulièrement avec les membres de la communauté et les forces armées– afin de développer un cadre durable qui permettrait d'atteindre ces objectifs. La déclaration finale faisait appel à une plus grande assistance financière et à un accroissement de l'aide en faveur des programmes d'action contre les mines, mais ne mentionnait pas le Traité d'interdiction des mines.

Le Liban ne fait pas partie des pays signataires de la Convention de 1980 sur les armes conventionnelles.

Production, transfert, stockage et utilisation

Le Liban passe pour n'avoir produit ni exporté des mines antipersonnel. Aucune restriction sur la production ou le commerce n'est en vigueur. Pendant la guerre, le gouvernement du Liban a importé des mines d'une série de pays différents. Les États-Unis ont vendu au Liban 5.352 mines terrestres antipersonnel M18A1 Claymore en 1983-84.⁴ Nous ne disposons d'aucun détail sur les autres fournisseurs. L'armée libanaise dispose d'un stock de mines antipersonnel, mais la composition et la taille de ce stock ne sont pas connues.

Dans le conflit qui sévit actuellement au Sud Liban, les mines sont encore utilisées à la fois par des acteurs d'Israël et par des acteurs non officiels. En février 1999, le Liban a accusé Israël de poser des mines terrestres le long d'une clôture dans le village d'Arnoun.⁵ Le Groupe de surveillance

Israël/Liban examine la question. Des acteurs non officiels au Liban, à savoir le Hezbollah, ont utilisé à la fois des mines et des engins explosifs de fabrication artisanale. Certains sont de fabrication locale et d'autres ont été fournis par des sources externes. Il est probable que divers groupes armés du Liban disposent de leurs propres stocks de mines. Selon certaines sources, l'arsenal du Hezbollah comprendrait des mines, bien qu'il ait plus souvent utilisé des engins explosifs de fabrication artisanale.⁶

Le problème des mines

Le Liban se relève de quinze années de guerre civile (1975-1990). Les combats ont impliqué de nombreuses forces et factions armées, étrangères et nationales – à la fois des acteurs gouvernementaux et non officiels. A un moment ou l'autre, littéralement toutes les parties du conflit ont utilisé des mines

⁴U.S. Army, Armament, Munitions, and Chemical Command (USAMCCOM), Lettre à Human Rights Watch, le 25 août 1993 et tableaux statistiques annexés.

⁵“Département d'Etat américain – Communiqué de presse par James B. Foley, porte-parole adjoint,” *M2 Presswire*, 25 février 1999.

⁶Voir par exemple, Edward Ezell, *Small Arms World Report*, Vol 4, No. 4 (décembre 1993), p. 26

terrestres. Les combats –et l'utilisation de mines—se poursuivent dans la partie du Sud Liban occupée par Israël.

Les estimations du nombre de mines et de champs de mines au Liban varient fortement et, dans la plupart des cas, les chiffres cités ne comprennent pas les mines placées au Sud Liban. Selon les Nations unies, environ 8.795 mines terrestres seraient enfouies dans le sol libanais,⁷ mais le Département d'État des États-Unis évoque des chiffres compris entre 8.795 et 35.000 mines au Liban réparties dans environ 182 champs de mines.⁸

L'armée libanaise a déclaré que "Le Liban demande l'assistance du reste du monde pour éliminer plus de 200.000 mines terrestres russes, américaines, chinoises et israéliennes enfouies dans le pays."⁹ Mais lors de la Conférence régionale de février, l'armée estimait que le Liban comptait 681 champs de mines contenant 28.508 mines, et que 868 autres champs de mines présumés contenaient 28.500 mines, à l'exception des régions occupées par Israël dans le Sud et dans le Bekaa occidental.¹⁰ Les mines se trouvent à la fois dans des zones rurales et urbaines, aucune carte ne décrit leur emplacement.¹¹ En 1997, l'armée déclarait que la région la plus menacée est la région de la vallée du Bekaa oriental, où environ 11 tonnes de mines et d'UXO sont éparpillés sur une zone de 70 kilomètres carrés habités par 20.000 personnes.¹²

En juillet 1995, les zones suivantes comprenaient toujours des mines terrestres:

- 1) Beyrouth— le long de la "ligne verte", l'ancienne ligne de démarcation;
- 2) Metn du Nord - Wadi Jamajem, Sanine, Ain Teffahah, et Zeghrine;
- 3) Metn supérieur – le long de l'ancienne ligne de démarcation de Krayeh, Raas El Harf et Aarbaniyeh;
- 4) Kessrouan - Ouyan Al Siman et Wadi Jeiita;
- 5) Byblos et Batroun – le long des anciennes lignes de démarcation (Ferghal, Bekhaz, Chebtine);
- 6) Chouf - le long des anciennes lignes de démarcation (Chahar Gharbi, Dayr al Kamar et Barouk);
- 7) Souk el Gharb - le long de l'ancienne ligne de démarcation (Souk el Gharb, Kayfoun, Kmatiyeh, Aytat, Bsaba et Maaroufiyeh);
- 8) Bekaa al Gharbi - Falouj.¹³

Une étude sur les mines a été réalisée en décembre 1996 à l'instigation du ministre libanais de la Santé publique et de l'Association pour le bien-être des handicapés et des personnes âgées au Rashayya et au Bekaa occidental. Le projet a été mis en œuvre grâce à une assistance technique et matérielle du Fonds mondial de réhabilitation. D'autres organisations non gouvernementales et groupes de la communauté ont participé activement à cette étude. Celle-ci a confirmé la gravité de la situation des mines au Liban.

⁷ Nations unies, *Country Report: Lebanon*, sur le site <http://www.un.org/Depts/Landmine/country/lebanon.htm>

⁸ Département d'État américain, Bureau des Affaires politiques et militaires, *Hidden Killers: The Global Landmine Crisis*, (Washington: Office of Humanitarian Demining Programs, 1998), p. A-2; *Hidden Killers*, juillet 1993, p. 116; *Hidden Killers*, décembre 1994, p. 21.

⁹ Nations unies, *Country Report*.

¹⁰ Rapport de l'armée libanaise, communiqué lors de la Conférence régionale sur la menace des mines terrestres dans le monde arabe, Beyrouth, les 11 et 12 février 1999.

¹¹ *Hidden Killers*, 1993, p. 116; *Hidden Killers*, 1994, p. 21.

¹² "Plus de 200.000 mines terrestres menacent le Liban," *Agence France Presse*, le 30 mars 1997.

¹³ Nations unies, *Country Report*.

Élimination des mines

Au Liban, l'élimination des mines est exclusivement effectuée par l'armée. Selon ses rapports, de la fin de la guerre en 1990 à juin 1995, 298 champs de mines ont été nettoyés et 15.250 mines AP ont été détruites.¹⁴ Le Département de la défense américaine apporte son aide à la création du Bureau national de déminage au sein de l'armée libanaise. Cette aide inclut les frais de formation, d'équipement et les frais opérationnels. L'engagement américain dans ce projet atteint USD 6.134.000.¹⁵ L'armée française est également impliquée et apporte une assistance technique à l'armée libanaise. La France a en outre été impliquée dans le déminage autour de son ambassade.

Le nombre de professionnels formés pour le déminage au sein de l'armée est inadéquat, ce qui, combiné aux ressources matérielles limitées, entrave les opérations de déminage. Comme dans de trop nombreux pays du monde, les opérations de nettoyage sont également affectées par la carence des informations quant à l'ampleur du problème ainsi qu'à la situation et à la taille exactes des champs de mines. Le terrain du Liban présente une difficulté supplémentaire qui constitue un véritable défi. Le terrain rocheux et montagneux entrave tous les efforts de déminage. Les équipes d'élimination des mines ont connu de nombreux accidents entraînant des blessures lorsqu'elles tentaient de neutraliser les mines installées puis de les déplacer afin de les détruire par explosion en un lieu central. A présent, lorsque c'est possible, les mines sont détruites sur place à l'aide d'explosifs.¹⁶

Lors de ses opérations de déminage, l'armée a trouvé les mines antipersonnel suivantes: PRBM35 et PRBNR413 (Belgique); TYPE72A (Chine); PPMISR (République tchèque); APEDF1, APDV51 et APDV59 (France); GYATA (Hongrie); N4, N10 et M12A1 (Israël); VS50 et P25 (Italie) MAPS (Portugal) POMZ2, PMD, PMD6M, PMN2, PMN6 et MON-50 (Russie); FFV013 (Suède); M14 et M18 (États-Unis).¹⁷

Sensibilisation au problème des mines

La sensibilisation au problème des mines et d'autres enseignements apparentés étaient fort limités avant l'intervention du projet du Fonds mondial de réhabilitation en juin 1998. Jusque là, les activités de sensibilisation au problème des mines consistaient en un poster conçu, imprimé et distribué en 1996 par l'Association pour le bien être des personnes handicapées et âgées dans la zone du Bekaa occidental, en une conférence, en 1997 visant à communiquer les résultats d'une étude réalisée sur les victimes des mines dans la région du Bekaa occidental, en une conférence nationale organisée en février 1998 et en de rares réunions de la communauté et des décideurs politiques. De plus, en 1997, le CICR a exercé son activité dans tout le Liban où il a distribué 50.000 calendriers de poche et 300 calendriers muraux afin de soutenir la campagne de sensibilisation au problème des mines antipersonnel. Des membres du Hezbollah ont reçu ces calendriers.¹⁸

¹⁴Ibid.

¹⁵ Nations unies, "Mine Action Bilateral Donor Support," 4th Edition, 16 novembre 1998.

¹⁶Nations unies, *Country Report*.

¹⁷Rapport de l'armée libanaise communiqué lors de la Conférence régionale sur la menace des mines terrestres dans le monde arabe, Beyrouth, les 11 et 12 février 1999. Une liste quelque peu différente des mines découvertes au Liban est également accessible sur le site Internet des Nations Unies: <http://www.un.org/Depts/Landmine/country/lebanon.htm>

¹⁸Comité international de la croix rouge, *Rapport annuel 1997*, 1 juin 1998.

En 1998, USAID a approuvé une aide de \$600.000 pour soutenir un projet du Fonds mondial de réhabilitation. La campagne publicitaire "Prévention des blessures dues aux mines et gestion de la charge sociale causée par les mines au Liban" vise les écoles, les réunions publiques et les conseils municipaux.¹⁹ Ce projet a entraîné une augmentation notable du nombre, de l'ampleur et de la couverture des activités de sensibilisation au problème des mines antipersonnel mises en œuvre par les ONG et des organisations reposant sur la communauté. Ces activités comprennent: des réunions au sein de la communauté, des conférences, des ateliers et sessions de discussion; la diffusion de posters, brochures, petits livres, opuscules et autres matériaux imprimés largement diffusés ainsi que des programmes radio et télédiffusés. Les populations visées sont les groupes qui risquent d'être blessés parce qu'ils résident dans des zones infestées de mines ou proches de champs de mines. Une attention toute particulière est accordée aux enfants et aux individus dont les activités s'apparentent au travail agricole. Le Bureau national du déminage a coopéré à ces activités de sensibilisation au problème des mines et a publié deux posters et un opuscule sur ce problème.

Blessures dues aux mines

Les informations sur les blessures dues aux mines terrestres sont incomplètes et souvent indisponibles. La première tentative officielle d'évaluation de l'ampleur du problème consistait en une étude consacrée aux victimes réalisée dans cinquante-deux villages de la région du Bekaa occidental fin 1996. L'étude présentait divers aspects du problème et donnait un aperçu de la charge socio-économique écrasante qui en résulte.

La "National Prosthetics and Orthotics Technical Unit" du ministère de la Santé créée en 1995, en collaboration avec le Fonds mondial de réhabilitation, indique que plus de 35% des individus qui ont besoin d'outils et de services prothétiques et orthétiques sont des personnes qui ont survécu à des blessures causées par des mines. Le ministère de la Santé a estimé que sur une période de 15 ans, les mines terrestres ont tué 189 personnes et handicapé 212 autres.²⁰ Les données disponibles montrent que des blessures dues aux mines et aux engins non explosés se sont produites dans diverses parties du Liban, avec une concentration dans les régions du Bekaa du Sud et occidental où l'on estime à 60% les blessures dues à des engins non explosés.²¹

Dans un effort visant à récolter une connaissance détaillée du profil des victimes et des survivants des explosions de mines, la nature et le lieu où les blessures se sont produites ainsi que les besoins apparentés, le Centre de ressource des mines planifie et coordonne actuellement une enquête au porte-à-porte. L'étude a débuté fin août 1998 et ses résultats sont attendus pour la seconde moitié de l'année 1999. A ce stade, le Centre de ressource des mines peut communiquer les informations suivantes:

- le nombre des survivants d'explosions de mines, enfants et adultes confondus, est estimé à plus de 1.200;
- des blessures se produisent encore au rythme moyen de une par semaine, la proportion d'homme

¹⁹Nicholas Blanford, "US Backs New Campaign to End the Lethal Land Mine Scourge", *The Daily Star (Lebanon)*, 5 septembre 1998.

²⁰Agence France Presse, 30 mars 1997.

²¹Étude sur les victimes des mines terrestres réalisée par le ministère libanais de la Santé publique et l'Association pour le bien-être des personnes handicapées et âgées, décembre 1996.

étant légèrement supérieure à la proportion de femmes;

- le nombre de personnes blessées dans l'explosion est identique au nombre de personnes qui en meurent;
- dans les zones "à risque", une blessure par explosion de mine (survivant/victime) est enregistrée pour 250 individus,
- la majorité des survivants a été blessée en effectuant des activités agricoles, à proximité immédiate ou à une distance de marche raisonnable de leur maison.

Assistance aux victimes des mines

Les programmes d'assistance aux survivants, aux familles des victimes et aux communautés affectées par le problème des mines sont rares. Divers programmes et activités de bien-être social, d'assistance et de développement sont mis en œuvre par les organisations gouvernementales, des ONG et des organisations axées sur les communautés tentent de répondre à ces besoins, mais les programmes sont insuffisamment financés et la portée ainsi que l'ampleur des services sont par trop limitées.

L'Agence américaine pour le Développement International (USAID), sous les auspices du Patrick J. Leahy War Victims Fund qui propose des prothèses aux victimes des mines, a apporté au Liban un financement total d'un peu plus de 2 millions USD en 1989 et 1991.²²

Le gouvernement libanais soutient des programmes du ministère de la Santé et des Affaires sociales, mais les fonds sont extrêmement limités et les programmes spécifiques sont inexistant.

Les premiers soins et les interventions d'urgence ne sont pas immédiatement disponibles et souvent absents, particulièrement dans les zones rurales où de nombreuses blessures surviennent dans les terres cultivées. Le transport d'urgence est déficient ainsi que les compétences de ceux qui apportent les premiers soins. De plus, les compétences et les connaissances des chirurgiens du "front" en gestion médicale et chirurgicale des blessures causées par l'explosion de mines sont limitées. Cette situation a un impact négatif sur la limitation des conséquences des blessures et entraîne des retards et des complications dans les services de réhabilitation, particulièrement lorsqu'il convient d'utiliser des prothèses et orthèses.

Les services de réhabilitation et d'intégration sociale ciblant les survivants sont limités et pour la plupart restreints à des services de réhabilitation physique. Le Liban compte trente-quatre ateliers de fabrication de prothèses et les survivants reçoivent une prothèse du ministère de la Santé par le biais d'un atelier agréé. Les programmes portant sur les besoins psychologiques des survivants sont

pratiquement inexistant. La sensibilisation des victimes quant à l'assistance et aux programmes de réhabilitation disponibles est limitée, particulièrement dans les zones rurales. Il n'existe aucun programme destiné à informer les personnes défavorisées de leurs droits et des programmes d'assistance dont elles peuvent bénéficier. Les survivants et leur famille doivent rechercher des services par eux-mêmes et doivent pour ce faire franchir de nombreux obstacles. Les services visant les familles des victimes sont pratiquement inexistant. Les seuls services apparentés sont ceux qui apportent de l'aide aux orphelins.

²²Portfolio Synopsis: Patrick J. Leahy War Victims Fund, United States Agency for International Development, octobre 1997.